



Communiqué de presse

Le Collège provincial fixe les balises d'un retour à l'école

Le Collège provincial du Hainaut a **validé les conditions de reprise** de ses écoles secondaires en présentiel à partir de ce **10 mai**. Les règles sanitaires y resteront d'application selon le code rouge.

Si la reprise à 100%, telle que décidée par les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera la règle, l'hybridation restera possible dans certains cas dans les écoles provinciales.

Une alternance de cours en présentiel et à distance sera ainsi envisagée en cas d'absence d'une proportion significative d'élèves et de professeurs pour des raisons de quarantaine. Mais dans ce cas, le Collège provincial veut que chaque établissement ait pris toutes les dispositions pour éviter les méfaits du décrochage : en organisant un accès généralisé aux cours à distances ou un accueil en classe des élèves ne disposant pas d'un équipement suffisant.

C'est d'ailleurs dans cet objectif de lutte contre la fracture numérique que le Collège provincial a pris de nouvelles dispositions pour poursuivre **l'équipement en chromebooks** de plus de 5000 élèves du 2e degré et de la 1e année du 4e degré à des conditions avantageuses pour les familles.

Dans la perspective de cette reprise, **l'aération et la ventilation** des classes et des sanitaires seront une priorité.

Un **temps d'accueil** important sera réservé aux élèves le 10 mai. Il leur sera donné un temps de parole pour exprimer leur ressenti face à la crise sanitaire. L'opportunité de rencontrer un agent du CPMS en entretien individuel leur sera également offerte. L'enseignement provincial prend particulièrement au sérieux le bien-être mental des jeunes qu'il accueille.

Quelles évaluations ?

Conformément aux dispositions prônées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Collège provincial souhaite, pour cette fin d'année, « *favoriser les apprentissages et réduire les périodes consacrées aux évaluations* ».

Les niveaux d'apprentissage risquant de s'avérer très différents en durant cette année particulière, l'enseignement provincial impose un certain nombre de balises mais laisse aux écoles la possibilité d'organiser leur fin d'année au mieux de l'intérêt des jeunes.

Les conseils de classe sont donc invités à dresser un diagnostic pour chaque élève et à définir pour chaque cours des séances de remédiations et apprentissages résiduels qui se tiendront jusqu'au 11 juin.

Les épreuves de qualification sont maintenues avec des aménagements possibles. Les évaluations ne seront organisées, dans les matières essentielles, que pour la délivrance du CESS, au 4^{ème} degré et éventuellement dans les 4, 5 et 6^{ème} années de l'enseignement de transition.

Conscient des difficultés vécues par les élèves, l'enseignement privilégiera les travaux de vacances plutôt que les décisions d'ajournements qui seront limitées.